



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

ID : 059-215903832-20250703-DC_2025_078-AU

République française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-078

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY

LOT 3 / CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX - PLAFONDS

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-8

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant la modification de faible montant devenue nécessaire pour la réalisation de l'ouvrage,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible importance du marché induites comme suit :

Modification	Incidence financière oui/non	- Montant HT €	+ Montant HT €
Mise en œuvre plafonds local poubelles – 12m ²	Oui		+ 534.00 €
Total			+ 534.00 €
Total général (incidence financière de l'avenant 3)			+ 534.00 €
Incidence financière de des avenants 2 et 3			+ 6 032.22 € HT
Total incidence financière avenants 2 + 3 + 4			+ 6 566.22€ HT
Pourcentage			+ 1.01 %

Le montant du marché est porté à 659 073.37 euros HT soit 790 888.04TTC.

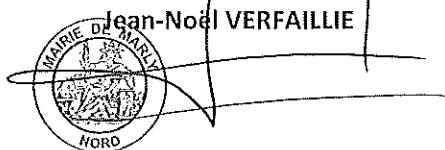
Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 03 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Prefecture le .11/07/2025
et de la publication le .11/07/2025